LA GUINGUETTE PART AU SKI

Samedi 23 janvier 2027

Vous souhaitez participer à la « Guinguette part au ski » le samedi 23 janvier 2027.

Remplissez votre dossier de candidature avec uniquement des spécialités montagnardes pour être pris en compte par le comité de sélection
Il est important de noter qu'il ne s'agit en aucun cas d'une inscription automatique !!!!

Le comité veille à maintenir un équilibre entre les exposants, en privilégiant les artisans et commerçants de la Côte Bleue.

Après avoir soumis votre demande de dossier, vous serez contacté par mail pour savoir si vous avez été sélectionné.

La commune s'engage à réduire son impact environnemental en simplifiant et modernisant ses démarches administratives.

Pôle Affaires Culturelles, Festivités, Sports et Vie Associative
Hôtel de Ville – Montée des Pescadous – 13620 CARRY-LE-ROUET
foiresetmarches@mairie-carrylerouet.fr – Tél 04.42.13.25.40

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 13 DECEMBRE 2026

(ATTENTION : Dépassée cette date l'inscription ne sera pas validée)



PIECES A FOURNIR (OBLIGATOIRE)

- ☐ Copie Recto-Verso Carte d'Identité (du représentant légal)
- ☐ Extrait de K-BIS ou Répertoire des métiers **de moins de 3 mois**
- ☐ Carte CCI ou CMA **en cours de validité**
- ☐ Attestation d'assurance RC **en cours de validité**
- ☐ Photos des produits mis à la vente ET photos du stand

PRÉCISIONS IMPORTANTES

Participation à l'animation de la *« Guinguette part au ski » le samedi 23 janvier 2027*,

au Théâtre de Verdure – Jas Vieux

Dans le cadre de leur autorisation d'occupation du domaine public, les exploitants retenus s'acquittent d'une redevance d'occupation fixée à **5 € par mètre linéaire**. En complément de cette redevance, ils s'engagent à participer à l'animation de la guinguette. Cette participation aux animations constitue une obligation contractuelle distincte, qui s'ajoute à la redevance et conditionne l'attribution de l'autorisation d'occupation.

Un dispositif simple, partagé entre la commune et les exploitants

Pour cette soirée, une animation est prévue.

- Cette animation est en partie prise en charge par les exploitants, qui doivent s'organiser collectivement pour en financer le coût.
- Le programme ainsi défini devra être soumis pour validation à la commune préalablement à toute mise en œuvre. Cette validation porte uniquement sur le respect des règles de sécurité, de tranquillité publique et de gestion des nuisances sonores. Elle ne transfère pas à la commune la qualité d'organisateur : les exploitants demeurent entièrement responsables des animations qu'ils organisent.
  Afin de garantir l'équité entre tous les participants, la contribution de chaque exploitant est plafonnée à **100 € maximum**

- Toutes les inscriptions nous parvenant après le 13 décembre 2026 seront placées directement sur liste d'attente et pourront éventuellement être contactées en cas de désistement, en considération des produits proposés.
- Tout dossier non conforme aux prescriptions ne pourra être présenté en commission
- Votre dossier pourra être renvoyé par Mail, par voie postale ou remis en main propre au service Festivités
- La place attribuée ne pourra être choisie par l'exposant

Accueil et moyens de paiement

- Accueillir la clientèle de manière courtoise et professionnelle ;
- Proposer obligatoirement au moins deux moyens de paiement, dont la carte bancaire ou une application de paiement bancaire ;
- Préciser les autres moyens de paiement acceptés :

☐ **Espèces**

☐ **Chèque**

Le règlement sera demandé après la sélection de la commission

CONTACTS

Dossier à renvoyer avant le 13 décembre 2026 à l'adresse postale suivante

MAIRIE DE CARRY-LE-ROUET
Service Festivités
Montée des Pescadous
13620 Carry-le-Rouet

Où par mail à l'adresse suivante : foiresetmarches@mairie-carrylerouet.fr

Accueil physique et téléphonique / dépôt des dossiers

Service Festivités - Montée des Pescadous - 13620 Carry-le-Rouet
Tél : 04 42 13 25 40
Ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

DOSSIER DE CANDIDATURE
A COMPLÉTER

LA GUINGUETTE PART AU SKI……SAMEDI 23 JANVIER 2027

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 13 DECEMBRE 2026 (Cachet de la Poste faisant foi)

Attention : Dépassée cette date l'inscription ne sera pas validée.

Dénomination sociale - Enseigne

Forme juridique ☐ Auto-Entrepreneur ☐ S.A.R.L ☐ S.A.S.U. ☐ S.A.S Autres

Numéro SIRET (Obligatoire)

Nom – Prénom

Adresse

Code postal – Ville

Téléphone

Email

TAILLE du stand souhaité :

La commission se laisse le droit de réduire la taille du stand demandée en fonction du nombre d'exposants

Descriptif du matériel implanté sur le stand

Nature du matériel	Dimension	Nombre
BARNUM		
PARASOL		
TABLE		
FOODTRUCK		
REMORQUE		

PLAN D'IMPLANTATION DU STAND avec mesure en mètres (Obligatoire)

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Favoriser la cuisson au Gaz

Obligation de déclarer chaque appareil électrique utilisé en précisant pour chacun la puissance en Watt et la tension en Volt.

(Puissance maximum par stand est de 16 A soit 3 000 Watts)

Merci de lister l'ensemble des appareils ci-dessous. Vous ne pourrez pas ajouter d'autres appareils que ceux mentionnés ci-dessous

TYPE DE MATERIEL ELECTRIQUE	PUISSANCE WATTS	TENSION VOLTS

DESCRIPTIF DES PRODUITS QUE VOUS SOUHAITEZ PROPOSER A LA VENTE

Attention : veillez à bien indiquer toutes les marchandises avec le prix de vente susceptibles d'être proposées à la vente, car la commission peut en accepter certaines et en refuser d'autres.

Aucune modification ne pourra être effectuée.

JOINDRE OBLIGATOIREMENT LES PHOTOS DE TOUS VOS PRODUITS EN COULEURS.

MES PRODUITS

☐ Conçus et fabriqués par mes soins* ☐ Achetés à une entreprise artisanale* ☐ Je ne fabrique pas (vente simple) *

NATURE DU PRODUIT	PRIX DE VENTE	COMMENTAIRES SI BESOIN

- Cocher la case correspondante

CRITÈRES DE SÉLECTION	PRECISIONS
Qualité et origine des produits	Priorité aux artisans, producteurs locaux, créateurs
Esthétique de la présentation	Qualité visuelle du stand.
Gamme de prix	L'offre doit proposer des petits prix attractifs.
Équilibre général de la manifestation	Assurer une diversité et un équilibre entre les exposants et les catégories de produits proposés.

ENGAGEMENT
CHARTE QUALITÉ DES COMMERÇANTS

La charte qualité des commerçants volants est un outil de progrès et de développement qualitatif. La charte qualité est une démarche adaptée au commerçant dit volant axée sur la présentation des stands et des marchandises, la propreté, l'accueil et le service aux clients.

OBJECTIF :

- Renforcer l'image et l'attractivité
- Sensibiliser tous les commerçants
- Améliorer la qualité d'accueil et de service à la clientèle

LE COMMERÇANT S'ENGAGE A :

- Respecter toutes les consignes du placier (horaires, sécurité, etc....) NB/ Passé l'heure limite d'installation, le déballage sera refusé.
- Respecter le code couleur : Thème Hiver.
- Utiliser obligatoirement de la vaisselle jetable Bio Dégradable.
- Favoriser la cuisson au gaz
- Accueillir la clientèle poliment.
- Bonne présentation des articles proposés sur le stand.
- Tarif en évidence et articles étiquetés.
- **Chaque commerçant reste responsable des déchets générés par son activité et doit prévoir de récupérer ses emballages et déchets avant son départ.**
- **Ne laisser aucun déchet sur son emplacement ni aux abords de son stand à la fin de la manifestation.**
- **Chaque commerçant est responsable de la propreté de son stand**
- Pied de parasol à l'intérieur du stand.

En cas de non–respect de la charte qualité, il vous sera signifié une exclusion définitive de la manifestation.

Je soussigné(e) **certifie avoir pris connaissance des conditions et de l'engagement pour la Charte Qualité et je m'engage à m'y conformer.**

Fait à **, le**

Signature Obligatoire